

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOILLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), S. REYNIER, P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+ proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 32

Procurations : 11

Votants : 43

Absents : 12

Date de convocation : 07/12/2018

Absents : Messieurs E. FARGIER, G. DOZ, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Objet : demande de subvention départementale « Pass-territoires » 2019 pour le projet de la « crèche de Vals-les-Bains ».

Le Président rappelle que les locaux actuels de la crèche Les Petits Loups sise boulevard de Vernon à Vals-les-Bains ne sont plus adaptés à l'accueil de petits enfants (accessibilité très difficile, manque de lumière, escaliers, disposition des espaces inadaptée, bureau administratif trop petit, ...) et qu'il est projeté son transfert dans les locaux, propriété de ADIS SA HLM, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Les Fontaines, 91 rue Jean Jaurès à Vals-les-Bains.

Par délibération du 5 décembre 2017, a été décidée au prix de 165 000€ (hors frais à la charge de la CCBA) l'acquisition du bâti d'une surface d'environ 400 m² environ, constitués d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble Les Fontaines, et de l'ensemble de la partie non bâtie située au sud du bâtiment.

Le bâtiment devra être rénové en vue de l'installation de la crèche. Celui-ci est actuellement constitué de plusieurs parties sans lien entre elles nécessitant une réorganisation et un aménagement complet des espaces, une rénovation totale des réseaux et une mise aux normes de l'ensemble (Gros Œuvre, Menuiseries Extérieures, Menuiseries Intérieures, Platerie-Peinture-Isolation, Carrelage-Faïences-Sols souples, Chauffage-Rafraichissement-Ventilation-Plomberie Sanitaire, Electricité-Courants Forts et Faibles.).

Ces travaux seront conduits en association avec La Protection Maternelle et infantile (PMI) et avec l'association « Les petits loups » actuellement gestionnaire de la crèche.

Le Président rappelle également que plusieurs demandes de financement ont été présentées en 2018 auprès de la Région, de la CAF et de l'Etat.

Concernant le département, la demande faite en 2018 (délibération 08022018-23 du 8/02/2018) sur le nouveau dispositif Pass territoires n'a pas été retenue. Le Département a néanmoins incité la collectivité à solliciter à nouveau le dispositif au titre de 2019 et a accordé une autorisation d'engagement de l'opération par courrier du 3 septembre 2018.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-07-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Etat d'avancement :

- ⇒ Une visite du site par la PMI a eu lieu le 21 novembre 2017 ne relevant aucun empêchement à l'opération. Celle-ci a également assisté à une rencontre avec l'équipe, l'association gestionnaire et l'architecte lors d'un travail sur l'esquisse le 13 septembre 2018. La PMI, qui sera associée aux différentes étapes, a confirmé que la validation officielle interviendra une fois le chantier terminé ;
- ⇒ Constitution d'une copropriété (en cours) ;
- ⇒ Travail sur l'esquisse avec l'association gestionnaire et l'équipe de juillet à septembre ;
- ⇒ APD présenté le 29 novembre 2018 ;
- ⇒ Dépôt du permis prévu début décembre. (5 mois d'instruction s'agissant d'un ERP) ;
- ⇒ Démarrage des travaux juin 2019 (durée 6 à 8 mois).

Le coût global de l'opération est estimé à 779 391 € HT sur lequel il vous est proposé de solliciter une subvention du Département de 155 700 €.

1) Plan prévisionnel de financement :

Dépenses prévisionnelles

Désignation	Détails	Estimation € HT
Acquisition et frais	400m ²	175 725 €
Etudes et suivi des travaux	maitrise d'œuvre et divers honoraires	51 366 €
Rénovation intérieure (hors local couches et espace repas)	Travaux tous corps d'état	510 000 €
Espace repas	Rénovation, Matériel, Mobilier	12 500 €
Espaces verts	Terre végétale, Plantation barrière	5 900 €
Frais de raccordement et divers	Raccordement réseaux et imprévus	23 900 €
TOTAL		779 391 €

Recettes prévisionnelles

	Détails	Estimation € HT
Etat	DETR 2018	123 766.50 €
Région	PACTE	199 184.00 €
CAF	PPICC, PSU couches et repas	143 780.00 €
Département	Pass Territoire 2019	155 700.00 €
CCBA	autofinancement	156 960.50 €
TOTAL		779 391 €

2) Description succincte de l'opération

Un relevé de l'ensemble du Rez-de-Chaussée et des extérieurs a été nécessaire et confié au Géomètres Cabinet CARTA et MORIN.

	Phase	Délais	Observation
2018	Esquisse	1 mois ½	1 ^{ère} proposition le 9 juillet
	Travail sur l'esquisse	Juillet à Septembre - Présentation de l'ESC aux équipes, aux parents de la crèche et à la PMI le 13 septembre	
	Avant-Projet Sommaire	1 mois ½	Octobre
	Avant-Projet Détaillé	1 mois ½	Novembre
	Dépôt du Permis de Construire	A la remise de l'Avant-Projet Détaillé	Décembre 5 mois d'instruction pour un ERP
2019	Projet et Dossier de Consultation des Entreprises	2 mois	Janvier-février
	Lancement du marché de travaux et attribution des marchés	3 mois	Sous réserve de permis Mars - mai
	Travaux	6 à 8 mois	A partir de juin

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-07-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

Programme :

Le souhait de la CCBA, en concertation avec l'association gestionnaire, est de travailler en section, c'est-à-dire de créer deux espaces distincts : une section bébés et une section moyens - grands âges.

Le bâtiment étant toute en longueur, il semble pertinent de créer un espace commun central qui communiquera avec les deux sections.

- **L'espace commun central**, d'environ 121 m², comprenant : un hall d'entrée et d'accueil, une salle de change, un espace de rangement, un espace de stockage des couches, le bureau de la directrice, une cuisine, une buanderie, une salle d'activités « polyvalente » (en option), un espace sanitaire.

Cet espace central devra être modulaire afin d'accueillir les familles lors de réunions parentales ou de petites manifestations. Des « petits passages ou petites fenêtres de communication » entre les deux sections doivent être imaginés pour un aspect ludique et un aspect pratique pour les équipes.

- **L'espace section bébés**, d'environ 106 m², comprenant : des dortoirs, une zone d'éveil, une biberonnerie, une pièce d'activités, un coin repas, un espace sanitaire.
- **L'espace section moyens - grands âges**, d'environ 90 m², comprenant : des dortoirs, une zone d'éveil, une pièce d'activités, un coin repas un espace sanitaire,

L'important est à la fois de pouvoir créer des petits groupes d'activités dans des espaces séparés et modulables en fonction des âges et du type d'activité et de disposer d'un espace d'éveil et de jeux ouverts.

- **Autres espaces**, d'environ 28 m² (hors extérieur), comprenant : une salle pour le personnel, un vestiaire et un espace sanitaire pour le personnel, un espace de jeux extérieur, une place PMR, une place « dépose minute ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'installation de la crèche de Vals-Les Bains ;
- D'autoriser le président à solliciter de la part du Département une subvention à hauteur 155 700 € dans le cadre du PASS TERRITOIRES 2019 pour réaliser ce programme ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 décembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-07-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018